

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 2 (1910)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Nouvelles diverses

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

C'est le revenu garanti par l'Etat. Avant les conventions de 1883, le revenu des actions des grandes compagnies était infiniment moindre ; il était, en tous cas, proportionné à la valeur de l'entreprise. Pourquoi l'Etat a-t-il cru devoir augmenter ainsi brusquement (car les actions sont montées d'un jour à l'autre du tiers ou de la moitié) la propriété, le capital des grandes compagnies ? Ce n'est plus un secret pour personne : M. Carlier, un haut fonctionnaire de la compagnie d'Orléans, opérant pour le compte du syndicat, payait à guichet ouvert le concours des parlementaires.

(*Le Socialisme.*)



## Nouvelles diverses.

### Boycottage dans l'alimentation.

A Kansas-City (Etat de Missouri, Amérique) les prix de la viande ont été considérablement augmentés au commencement de l'année, par ordre du trust de la viande.

Après de nombreuses réunions des consommateurs, convoquées par les organisations ouvrières, plusieurs milliers de personnes se sont engagées par signature à ne plus consommer de viande, jusqu'au moment où le trust se décide à une réduction des prix.

Parmi les abstinents, on compte environ 300,000 ouvriers qui se sont formellement engagés à ne plus consommer de viande pendant 30 jours, et déjà on constate une faible réduction des prix.

A Cléveland (Ohio) le boycottage de la viande, décreté par les associations ouvrières, commença au 22 janvier. Ce boycott aurait rencontré de vives sympathies dans toutes les grandes villes des Etats-Unis. A Cléveland on compte 30,000 personnes qui se sont engagées au boycottage de la viande. Le mouvement prend une telle extension maintenant que le gouvernement à Washington a décidé de prendre des mesures contre le Beeftrust à Chicago.

### Boycottage de la bière.

La commission du Landtag de Baden qui devait discuter des nouveaux impôts sur la bière constata que, grâce à la réduction de la consommation de la bière, le gouvernement perd plus de 500,000 marks d'impôts.

### En France

#### Le prolétariat organisé vient à l'aide des victimes des inondations

##### Dans les syndicats

Au fur et à mesure qu'arrivent les renseignements sur les sinistrés, la misère parmi les syndiqués se fait de plus en plus jour. C'est par milliers maintenant que le prolétariat organisé compte les siens, soit par suite des habitations inondées, soit par le chômage forcé des usines à l'heure actuelle la proie des eaux.

Aussi, les syndicats font-ils des efforts héroïques et surhumains pour secourir dans la mesure du possible, ceux qui leur sont signalés.

*Instruments de précision.* — Le conseil syndical a décidé de venir en aide à tous ses adhérents en chômage par suite des inondations des ateliers Bosch, de Dion, Mors, Renault, etc., etc., ainsi qu'aux adhérents sinistrés.

Les camarades sont invités à se faire connaître au bureau du syndicat, Bourse du Travail.

*La chambre syndicale des scieurs-découpeurs, mouluriers à la mécanique* organise une série de réunions. Elle invite tous ses adhérents victimes des inondations à se

faire connaître ainsi que ceux qui pourraient accueillir chez eux des enfants.

*Le Syndicat général des travailleurs municipaux* assure depuis hier des secours à ses membres sinistrés. Il porte à leur connaissance qu'il est prêt à recueillir des enfants.

D'autre part, environ une vingtaine de familles ayant plusieurs enfants n'ont pas donné de leurs nouvelles. Inquiet sur leur sort, le syndicat les prie d'envoyer si possible, des renseignements sur leur situation.

*La chambre syndicale des ouvriers boulangers de la Seine et l'Union des syndicats* vient de lancer l'appel suivant :

##### *Au voleur !*

« Les patrons boulangers, vampires modernes, comme des oiseaux de proie, se jettent à la crête sur les sinistrés des inondations.

« Ils ont le cynisme de vendre le pain de deux kilos fr. 1.50, fr. 2 et même fr. 4.

Citoyens de toutes les classes !

Ces naufragés sont indignes de figurer parmi l'humanité, car rien ne justifie une aussi criminelle manœuvre.

Camarades sinistrés !

Au nom de l'humanité, au nom du droit de vivre, si la clique des patrons boulangers veut vous affamer, prenez de force au prix normal le pain dont vous aurez besoin ! »

Ajoutons que la *Fraternelle*, société coopérative de boulangerie, assure depuis hier le pain au taux normal avec 4 brigades de plus qu'à l'ordinaire.

*Maçonnerie-Pierre.* Les camarades des sections d'Ivry, sont spécialement invités et sont engagés à amener leurs enfants pour les confier aux soins des camarades présents.

*Les ouvriers des P. T. T.* Le syndicat a voté une somme de mille francs pour premiers secours à ses adhérents qui ont été sinistrés. Il ouvre une souscription et invite ses membres à envoyer les fonds au trésorier, le camarade Ricordeau, 35, rue Jean-Jacques Rousseau.

*La chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiment du département de la Seine* invite de son côté ses adhérents sinistrés à se faire connaître immédiatement.

*Chambre syndicale des allumeurs de gaz de Paris et de la banlieue.* La commission exécutive, réunie d'urgence, a décidé de faire appel à la solidarité de ses adhérents pour hospitaliser les enfants des sinistrés.

Envoyer d'urgence à la permanence, 3, rue du Château-d'Eau, 4<sup>e</sup> étage, bureau 14, noms et adresses avec indications du nombre d'enfants que l'on peu recevoir.

Une souscription a été faite lundi 31 janvier dans toutes les sections.

### Organisation internationale du patronat.

Le 5 octobre a été constitué, à Gand, une fédération internationale des associations patronales des filateurs de lin et d'étope. La France était représentée par 7 délégués, l'Allemagne par 5, la Russie par 4, l'Autriche par 3, l'Irlande par 2 et la Belgique par 6 délégués, représentant 3,400,000 broches sur les 2,800,000 broches que comporte l'industrie linière en Europe.

La fédération préconise la nomination de délégués d'association de tous les pays affiliés à la fédération internationale et la constitution d'un comité central auquel le pouvoir exécutif sera confié. Des comités locaux pourront être formés dans chaque pays et auront à examiner des questions d'intérêt national.

La fédération aura son siège à Gand. Toutes les associations patronales de filateurs de lin et d'étope pourront être admises dans la fédération internationale.

Administration : *Imprimerie de l'Union, Kapellenstrasse 6, Berne.*

*Supplément: Titre et table des matières de la 1<sup>re</sup> année.*